

ACCOMPAGNEMENT

Pôle AHI : communication améliorée entre les sites

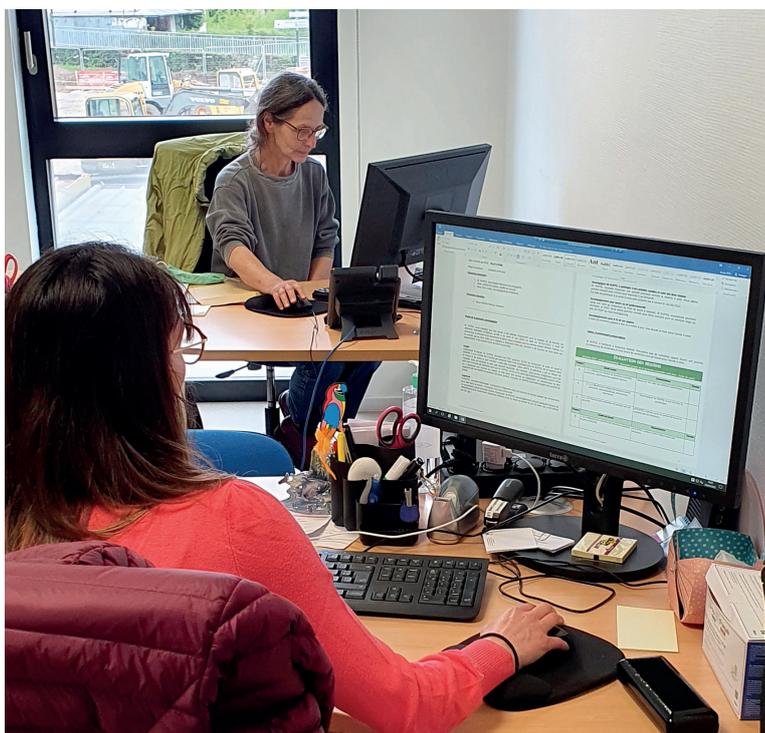
Le Pôle AHI, pour Autonomie Habitat Inclusif, regroupe depuis 2019 cinq services et établissements de l'Apei Centre Alsace : le SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale), le Samsah (Service d'accompagnement médico-social), les foyers de la Rue du Tabac et de L'Ancienne Cour et le SAJ (Service d'accueil de jour) Le Moulin.

La mission principale de ce pôle est d'œuvrer pour l'autonomie et l'épanouissement des personnes accompagnées, de les soutenir dans le parcours de vie de leur choix, vers le milieu ordinaire ou ailleurs, mais aussi de soutenir leurs aidants dans un présent réaliste et des perspectives rassurantes.

La construction du pôle a mobilisé tous ses cadres et professionnels pour une harmonisation des outils et des pratiques, et une mutualisation des énergies, à travers une transversalité cohérente au service des personnes.

Une nouvelle étape avec le DIU. Une nouvelle étape est franchie avec l'ouverture, à l'ensemble du Pôle AHI, du DIU (Dossier individuel de l'utilisateur). Le suivi du projet personnalisé des personnes accompagnées peut désormais se faire par voie numérique, avec suppression des classeurs papier.

Un cloisonnement persistait encore entre les sites du pôle : les équipes s'informaient des suivis communs, non sans difficulté, par voie papier et orale. Désormais, toutes les équipes peuvent consulter l'ensemble des projets personnalisés, sous réserve, bien entendu, du respect des règles légales en vigueur en termes de confidentialité et droits des personnes. Cela permettra enfin une communication interne instantanée sur l'évolution des parcours de vie, mais aussi une fluidité dans les choix et les postures professionnelles, nécessaires lors de prises en charge communes ou à venir.



Le DIU (Dossier individuel de l'utilisateur) fonctionne désormais de manière transversale au Pôle AHI.